

INFORMATIONS FINANCIÈRES 2026-2027

I - Scolarité - Demi-Pension - Pension (voir grille ci-après)

- **Une facture annuelle** vous sera envoyée courant septembre. Sur cette facture apparaîtra un échéancier (dates et montants). **Le mode de prélèvement SEPA est le mode de règlement privilégié par l'établissement.** Nous rappelons que c'est le moyen de règlement le plus sécurisant.
- **La contribution familiale** est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.
- **Les frais généraux** sont destinés à couvrir les frais divers d'activités pédagogiques, le quota de 200 copies ou comme par exemple, assurances, cotisations, fournitures, travaux pratiques, timbres, tests psy., examens blancs, suivi des stages en entreprises, la carte d'étudiant, etc...
Aucun autre frais ne vous sera demandé dans le cours de l'année sauf :
 - Voyages et déplacements, activités culturelles (sur demande préalable de notre part),
 - Location éventuelle de casier pour 15 €.
 - La réimpression de la carte d'accès étudiant pour 10 €.
- **La demi-pension** est facultative. Elle est déterminée en début d'année par les parents. Le montant est calculé à l'année en fonction de la filière choisie, déduction faite des périodes d'examens, de stages et journées pédagogiques. Selon l'emploi du temps vous avez la possibilité de choisir une formule à 3, 4 ou 5 repas par semaine. Tout repas supplémentaire sera facturé au prix d'un repas externe. Tout changement est éventuellement possible uniquement à chaque début de trimestre, sur décision du chef d'établissement.
- **La pension complète** comprend le petit déjeuner, repas du midi, un goûter et le repas du soir, du lundi midi au vendredi midi. Le choix de l'internat est annuel.
- **Les repas externes** sont possibles pour un passage au restaurant scolaire à 7,50 € le repas.
- **L'association de parents d'élèves (A.P.E.L)** représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education".
L'adhésion à cette association est volontaire mais en même temps indispensable à la vie normale de l'association. Pour information, l'argent récolté lors des diverses manifestations est redistribué lors des sorties pédagogiques aux familles qui ont fait le choix de cotiser à l'A.P.E.L.
Cette cotisation s'élève à 15,00 € par famille, dont 3 € pour l'A.P.E.L. Depoorter. La cotisation A.P.E.L. est sollicitée au titre de l'aîné fréquentant l'enseignement catholique.
- **La contribution volontaire** sera utilisée en soutien pour aider les familles en difficultés financières, montant à votre libre choix, sans obligations.

 **T.S.V.P.**

TARIFS 2026-2027

	TARIF ANNUEL BTS ESF
<u>Contribution Familiale</u>	1 310 €
<u>Frais Généraux</u>	350 €

<u>Demi-Pension</u>	5 jours	4 jours	3 jours
	875 €	781 €	687 €
<u>Pension Complète</u>	2 670 € Si places disponibles.		

Sachant que nous vous proposons un échéancier à définir dans le contrat de scolarisation.

• **Informations complémentaires :**

- Une réduction sur la pension ou la demi-pension est accordée uniquement dans les cas suivants :
 - Absence d'au moins une semaine consécutive pour maladie avec certificat médical ou un séjour organisé par l'établissement (hors Erasmus).
 - Une déduction de 4,00 € par repas pour les demi-pensionnaires.
 - Une déduction de 12,00 € par nuit pour les pensionnaires.
- Ces tarifs ne tiennent pas compte des réductions éventuelles, notamment pour les élèves boursiers et les situations sociales particulières sur démarche des familles.

TOUT TRIMESTRE ENTAMÉ est dû, si l'élève quitte l'établissement par décision personnelle.